

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Cette manifestation est organisée par l'Association du Club Amitié Jeunesse. Elle se tiendra sur la place du village de 8 à 18h. L'accueil des exposants débute à 7h.

Article 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation.

Article 3 : Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur sont attribuées à l'accueil. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, sauf autorisation de l'organisateur. Un parking est prévu.

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs sont habilités à le faire, si nécessaire.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, etc...). **Le matériel neuf n'est pas admis à la vente.** Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les places non occupées après 8h30 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront acquises à l'Association organisatrice à titre d'indemnité.

Article 7 : En cas d'intempéries, sauf risques majeurs, la manifestation ne sera pas annulée. Il ne sera pas procédé, dans ce cas, au remboursement des emplacements.

Article 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

FICHE D'INSCRIPTION et de RESERVATION

Nom : Prénom :
Adresse :
Carte d'identité n° délivrée le Préfecture de
(joindre photocopie)
Pour les professionnels N°RCS..... Délivré le par.....
Profession..... Objets proposés.....
Désire participer au vide grenier du 4 mai 2025, en accepte le règlement et joins un chèque de€ correspondant àmètres linéaires (2,50€ le m) à l'ordre du Club Amitié Jeunesse – 120 rue de Pinton - 40430 Luxey
Date et signature
www.vide-greniers.org
Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Cette manifestation est organisée par l'Association du Club Amitié Jeunesse. Elle se tiendra sur la place du village de 8 à 18h. L'accueil des exposants débute à 7h.

Article 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation.

Article 3 : Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur sont attribuées à l'accueil. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, sauf autorisation de l'organisateur. Un parking est prévu.

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs sont habilités à le faire, si nécessaire.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, etc...). **Le matériel neuf n'est pas admis à la vente.** Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les places non occupées après 8h30 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront acquises à l'Association organisatrice à titre d'indemnité.

Article 7 : En cas d'intempéries, sauf risques majeurs, la manifestation ne sera pas annulée. Il ne sera pas procédé, dans ce cas, au remboursement des emplacements.

Article 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

FICHE D'INSCRIPTION et de RESERVATION

Nom : Prénom :
Adresse :
Carte d'identité n° délivrée le Préfecture de
(joindre photocopie)
Pour les professionnels N°RCS..... Délivré le par.....
Profession..... Objets proposés.....
Désire participer au vide grenier du 4 mai 2025, en accepte le règlement et joins un chèque de€ correspondant àmètres linéaires (2,50€ le m) à l'ordre du Club Amitié Jeunesse – 120 rue de Pinton - 40430 Luxey
Date et signature
www.vide-greniers.org
Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Cette manifestation est organisée par l'Association du Club Amitié Jeunesse. Elle se tiendra sur la place du village de 8 à 18h. L'accueil des exposants débute à 7h.

Article 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation.

Article 3 : Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur sont attribuées à l'accueil. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, sauf autorisation de l'organisateur. Un parking est prévu.

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs sont habilités à le faire, si nécessaire.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, etc...). **Le matériel neuf n'est pas admis à la vente.** Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les places non occupées après 8h30 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront acquises à l'Association organisatrice à titre d'indemnité.

Article 7 : En cas d'intempéries, sauf risques majeurs, la manifestation ne sera pas annulée. Il ne sera pas procédé, dans ce cas, au remboursement des emplacements.

Article 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

FICHE D'INSCRIPTION et de RESERVATION

Nom : Prénom :
Adresse :
Carte d'identité n° délivrée le Préfecture de
(joindre photocopie)
Pour les professionnels N°RCS..... Délivré le par.....
Profession..... Objets proposés.....
Désire participer au vide grenier du 4 mai 2025, en accepte le règlement et joins un chèque de€ correspondant àmètres linéaires (2,50€ le m) à l'ordre du Club Amitié Jeunesse – 120 rue de Pinton - 40430 Luxey
Date et signature
www.vide-greniers.org
Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Cette manifestation est organisée par l'Association du Club Amitié Jeunesse. Elle se tiendra sur la place du village de 8 à 18h. L'accueil des exposants débute à 7h.

Article 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation.

Article 3 : Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur sont attribuées à l'accueil. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, sauf autorisation de l'organisateur. Un parking est prévu.

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs sont habilités à le faire, si nécessaire.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, etc...). **Le matériel neuf n'est pas admis à la vente.** Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les places non occupées après 8h30 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront acquises à l'Association organisatrice à titre d'indemnité.

Article 7 : En cas d'intempéries, sauf risques majeurs, la manifestation ne sera pas annulée. Il ne sera pas procédé, dans ce cas, au remboursement des emplacements.

Article 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

FICHE D'INSCRIPTION et de RESERVATION

Nom : Prénom :
Adresse :
Carte d'identité n° délivrée le Préfecture de
(joindre photocopie)
Pour les professionnels N°RCS..... Délivré le par.....
Profession..... Objets proposés.....
Désire participer au vide grenier du 4 mai 2025, en accepte le règlement et joins un chèque de€ correspondant àmètres linéaires (2,50€ le m) à l'ordre du Club Amitié Jeunesse – 120 rue de Pinton - 40430 Luxey
Date et signature
www.vide-greniers.org
Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique